

Stratégie nationale de transition écologique vers un développement durable 2015-2020

vendredi 15 janvier 2016

La Stratégie de développement durable française pour la période 2015-2020 est fondée sur 9 axes. Extraits ci-dessous et téléchargement.

Sommaire de cet article

- [Présentation](#)
- [Les 9 axes de la SNTEDD 2015-2020](#)
- [Les indicateurs de suivi de la SNTEDD](#)
- [Ressources et téléchargements](#)

Présentation

Adoptée en Conseil des ministres le 4 février 2015, la Stratégie nationale de transition écologique vers un développement durable (SNTEDD) 2015-2020 succède à la stratégie nationale de développement durable 2010-2013. Elle s'inscrit dans la mise en oeuvre de la loi de transition énergétique pour une croissance verte de 2015.

La (SNTEDD) 2015 identifie quatre enjeux écologiques majeurs ; 9 axes transversaux, 39 indicateurs essentiels et 33 indicateurs complémentaires.

Les 9 axes de la SNTEDD 2015-2020

Une société plus sobre à horizon 2020

- Axe 1 : développer des territoires durables et résilients
- Axe 2 : s'engager dans l'économie circulaire et sobre en carbone
- Axe 3 : prévenir et réduire les inégalités environnementales, sociales et territoriales

Des leviers pour accélérer et accompagner la mutation de la société

- Axe 4 : inventer de nouveaux modèles économiques et financiers
- Axe 5 : accompagner la mutation écologique des activités économiques
- Axe 6 : orienter la production de connaissances, la recherche et l'innovation vers la transition écologique

Une pédagogie et une gouvernance pour favoriser l'appropriation et l'action de tous

- Axe 7 : éduquer, former et sensibiliser pour la transition écologique et le développement durable
- Axe 8 : mobiliser les acteurs à toutes les échelles
- Axe 9 : promouvoir le développement durable aux niveaux européen et international

Les indicateurs de suivi de la SNTEDD

22 indicateurs ont été définis sur quatre enjeux écologiques identifiés en introduction de la stratégie : le

changement climatique, la perte accélérée de biodiversité, la raréfaction des ressources, la multiplication des risques sanitaires environnementaux. "Il s'agit d'indicateurs d'état pour connaître l'état de la situation et d'indicateurs de pression pour mesurer si la pression qu'exercent les activités humaines sur chaque enjeu s'atténue. Par exemple sont mesurés les indices de pollution de l'air ou des eaux, l'artificialisation des sols, la consommation de matières, celle d'énergies fossiles, l'évolution des populations d'oiseaux..."

17 indicateurs sont définis pour le suivi des axes stratégiques. "Il s'agit d'indicateurs de réponse pour suivre les actions réalisées ou les moyens mobilisés, et d'indicateurs d'impacts sociaux ou économiques : le taux de recyclage des déchets, la part de l'électricité d'origine renouvelable, les investissements socialement responsables, les recettes fiscales environnementales, l'éducation au développement durable, la population exposée au risque d'inondation, l'espérance de vie"...

Enfin des indicateurs de deuxième niveau pour les axes stratégiques assurent un suivi complémentaire.

- [Les indicateurs de la SNTEDD](#)
- [Indicateurs : état des lieux 2016, publié octobre 2017](#)

Ressources et téléchargements

- [Rubrique sur le site du ministère de la Transition écologique et solidaire](#)
- [Télécharger la SNDD 2015-2020 \(pdf 135 p.\)](#)
- [Résumé de la SNTEDD \(pdf 28 p.\)](#)
- [Le rapport 2016 au Parlement sur la stratégie nationale de transition écologique vers un développement durable 2015-2020](#)